



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**Objet :**

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2015/119**

**Pôle Petite Enfance :**  
**Demandes de subventions**

**ETAIENT EXCUSES :** Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment l'article L.2121-29,

Vu l'article 34-1 du décret 77-1133 du 21 septembre 1977, pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu la circulaire du 8 février 2007 du ministère de l'écologie et du développement durable sur les installations classées, prévention de la pollution des sols, gestion des sols pollués,

Considérant la nécessité d'élaborer un plan de gestion préalablement à la réalisation d'un projet de pôle petite enfance et relais des assistantes maternelles sur le site dit « Jonquet »,

Considérant qu'il est possible, pour la réalisation de l'étude dont le montant est estimé à 50 000 € et la mise en œuvre des préconisations, de solliciter des subventions auprès d'organismes publics tels que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission Aménagement Urbain en date du 28 avril 2015 :

1. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la DREAL, de l'ADEME ou de tout autre organisme pour le financement d'un plan de gestion pour le site dit « Jonquet »,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions dédiées et à signer tous les documents découlant de cette délibération.

Les recettes seront inscrites au budget 2015 : TS 265 - nature 1321 - fonction 833

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**Accusé de réception**

Reçu le **03 JUIN 2015**